

Prévention des expulsions locatives

Impayé ou retard de loyer dans le parc privé ?

L'UDAF et l'ADIL peuvent vous aider :

- à rechercher des solutions
- face à vos impayés de loyers et de charges
- lors d'un entretien personnalisé et gratuit

CONTACTEZ-NOUS VITE AU

05 46 28 36 02



Afin de vous aider dans la recherche de solutions, vous pouvez bénéficier gratuitement d'un entretien au niveau juridique, budgétaire et social avec :



un juriste spécialisé dans le droit du logement



un travailleur social spécialisé dans l'accompagnement et la gestion du budget

Vos garanties :

- ① confidentialité et secret professionnel
- ② démarches effectuées avec votre accord
- ③ orientations vers les partenaires

Avec le soutien :



CONTACTEZ-NOUS VITE AU

05 46 28 36 02